

MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

28120

Tél. : 02.37.24.22.31

messagerie : [montigny-le-chartif@wanadoo.fr](mailto:montigny-le-chartif@wanadoo.fr)

**Procès-verbal de la session ordinaire  
du jeudi 7 avril 2015**

Convocations adressées le 3 avril 2015.

L'an deux mille quinze, le sept avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET Joël, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs FAUQUET Joël, LAUFRAY Bruno, HUET Jean-Paul, Mesdames DEROIN Brigitte, SAISON Nadine, Mesdames JULIEN Annie et SEVESTRE Maryline, Messieurs AUGER Eric, ROBIN Jean-Paul, BEAUVAIS Jean-Pierre, Mme. GUÉGAN Simone et Messieurs DESCHAMPS Pascal, BOUILLON Jean-Philippe.

Absents excusés : Mme JAUNEAU Isabelle et M. PELLERIN D'YERVILLE Christian.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

**Secrétaire de séance** : Madame DEROIN Brigitte.

**Approbation des comptes administratifs 2014**

Le Conseil municipal examine les comptes administratifs présentés par Monsieur FAUQUET Joël, Maire et en concordance avec les comptes de gestion qui laissent apparaître :

- **à la REGIE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE :**

Section de fonctionnement : Dépenses : 101 890.76 €  
Recettes : 127 356.41 € soit un excédent de 25 465.65 €

Section d'investissement : Dépenses : 59 490.82 €  
Recettes : 66 031.08 € soit un excédent de 6 540.26 €

Restes à réaliser : - 12 870.00 €

Besoin de financement : 6 329.74 €

Il est décidé d'affecter au budget pour 2015, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante : couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 6 329.74 € *(dél. N°2015008)*.

- **Au BUDGET COMMUNAL :**

Section de fonctionnement : Dépenses : 246 511.34 €  
Recettes : 384 412.43 € soit un excédent de 137 901.09 €

Section d'investissement : Dépenses : 221 360.52 €  
Recettes : 284 921.38 € soit un excédent de 63 560.86 €

Restes à réaliser : - 20 319.00 €

Besoin de financement : 20 319.00 €

Il est décidé d'affecter au budget pour 2015, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de la façon suivante

au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 137 901.09 €.

au compte 001 excédent d'investissement reporté "pour 63 560.86 €

Après que Monsieur Le Maire soit sorti de séance, les membres du Conseil Municipal approuvent les résultats du compte administratif en concordance avec le compte de gestion .

(dél. N°2015009)

**- Au BUDGET ACTIVITE AGRICOLE**

Section de fonctionnement :	Dépenses :31 160.25 €
	Recettes : 58 013.44 € soit un excédent de 26 853.19 €
Section d'investissement :	Dépenses : 36 062.50 €
	Recettes : 10 000.00 € soit un déficit de 26 062.50 €

Il est décidé d'affecter au budget pour 2015, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de la façon suivante : couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 26 853.19 € .

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les résultats du compte administratif en concordance avec le compte de gestion.

(dél. N°2015010)

**- Au BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Section d'investissement :	Dépenses : 29 013.98 € ( déficit de 2013)
	Recettes ; 4 031.47 € soit un déficit de 24 982.51 €

(dél. N°2015011)

**Vote des budgets primitifs 2015**

Suite à la réunion de la commission des finances, Monsieur Le Maire présente en détail les prévisions budgétaires du budget communal 2015 :

Le budget primitif 2015 de la commune est voté au chapitre pour s'équilibrer à 442 176.00 € en fonctionnement et à 194 067.00 € en investissement .

et le budget primitif de l'assainissement collectif 2015 est voté pour s'équilibrer à 37 000 € en fonctionnement et à 1 577 000 € en investissement.

**Vote des taux d'imposition des trois taxes 2015**

Après avoir présenté l'état de notification des taux d'imposition de 2015 de la taxe d'habitation et des taxes foncières, le conseil municipal vote à main levée les taux d'imposition soit une augmentation de 1 % des taux d'imposition.

le produit fiscal s'établit ainsi :

Taxe d'habitation au taux de	9.04 %	soit un produit de	54 728 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties au taux de	13,22 %	soit un produit de	52 682 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties au taux de	30,30 %	soit un produit de	<u>31 754 €</u>
		soit un total de	139 164 €

(dél N°2015013)

**Présentation des devis**

Devis d'éclairage public

M. le Maire présente le devis de l'entreprise CEGELEC pour la création d'un éclairage devant la salle polyvalente pour un montant de 1096.80 € TTC. Après examen , les conseillers ne retiennent pas cette proposition.

Devis d'entretien des espaces verts

M. Le Maire présente les devis se rapportant à l'entretien des espaces verts soit les entreprises "Le jardinier d'Happon " pour 2 216.65 € et "Passion Espaces verts" pour 3 245.76 €. Le Conseil retient la proposition la moins onéreuse.

### **Prévision pour le 14 juillet 2015**

M. Le 1er adjoint présente la proposition de feux d'artifice des entreprises ;FMA de 2 550.00 € , Ets Bélier de 2 400,00 € et Vouzelaud , une formation d'artificier C4 N1est obligatoire et seule l'entreprise Bélier l'a proposée pour un montant de 180 € /personne. Il a lieu de recontacter les entreprises Bélier et FMA pour approfondir l'offre globale du feu d'artifice avec la formation.

Pour l'organisation du repas campagnard , il a lieu de rechercher un autre fournisseur.

Modalités d'accès au Système d'Information Géographique *Infogéo 28* développé par le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir (SDE 28).

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir (SDE 28) a développé un Système d'Information Géographique (SIG) baptisé Infogéo 28 qui, à partir du fond de plan cadastral, permet d'héberger de nombreuses données (cadastre, documents d'urbanisme, réseaux d'énergies, d'éclairage public, d'eau potable ...).

Ainsi, après recensement et intégration de ces dernières dans la base Infogéo 28, une collectivité est en mesure de visualiser géographiquement sur un fond de plan son urbanisme, ses équipements et les réseaux présents sur son territoire. De même, sont possibles la consultation du cadastre, l'impression de cartes ou la réalisation d'analyses thématiques.

En l'état, l'usage d'Infogéo 28 peut se révéler un outil précieux d'aide à la décision pour notre collectivité, mais aussi un instrument de gestion fort utile pour ses services.

Il est donc donné lecture de la convention à intervenir avec le SDE 28 définissant les modalités d'accès à la plateforme Infogéo 28.

Ainsi, après avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- se déclarent favorables à l'accès de la commune à la plateforme informatique Infogéo 28,
- approuvent à cet effet les dispositions de la convention à intervenir avec le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir, lesquelles définissent les modalités d'accès à la plateforme Infogéo 28,
- autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention au nom et pour le compte de la commune. (*dél. N° 2015014*)

Renouvellement du contrat unique d'insertion

M. le Maire rappelle que le contrat unique d'insertion d'une durée de 20 h/ semaine se termine le 23 juillet prochain , il est proposé de renouveler ce contrat , le conseil Municipal accepte le renouvellement de ce contrat pour une durée de 12 mois .(*dél. N°2015015*)

La séance est levée à 23 h 15 et les membres présents ont signé.

*Le Maire*

*Joël FAUQUET*

<i>LAUFRAY Bruno</i>		<i>SAISON Nadine</i>	
<i>HUET Jean-Paul</i>		<i>JULIEN Annie</i>	
<i>DEROIN Brigitte</i> <i>Secrétaire de séance</i>		<i>GUÉGAN Simone</i>	
<i>JAUNEAU Isabelle</i>	<i>Absente</i>	<i>BEAUVAIS Jean-</i> <i>Pierre</i>	
<i>DESCHAMPS</i> <i>Pascal</i>		<i>BOUILLON Jean-</i> <i>Philippe</i>	
<i>ROBIN Jean-Paul</i>		<i>SEVESTRE Maryline</i>	
<i>AUGER Eric</i>		<i>PELLERIN</i> <i>D'YERVILLE</i> <i>Christian</i>	<i>Absent</i>